



## Communiqué de presse de l'ANPJ (21/07/2023)

L'ANPJ s'associe à l'émotion de ses collègues de voie publique, qu'ils soient motards ou en brigade anticriminalité, à la suite du nouveau placement d'un policier en détention provisoire.

Il ne s'agit pas pour l'association, attachée à la police judiciaire et à la justice, de contester des décisions prises par les magistrats, surtout sans connaissance des éléments du dossier.

Mais il importe de rappeler à tous que depuis plusieurs années, le travail de la Police Nationale est devenu plus complexe et risqué.

Sur le terrain, l'autorité des agents est toujours plus contestée, amenant à des situations conflictuelles accompagnées parfois de réactions violentes. Pourtant force doit rester à la Loi. Parce que seule la force publique est dépositaire de son emploi légitime. C'est le fondement de toute démocratie. L'autorité de ses représentants est le principal élément de régulation des comportements hors la loi. La rejeter conduit inévitablement à l'arbitraire, imposé par le plus fort au détriment des plus faibles.

Le traitement judiciaire est aussi devenu quasiment impossible. Les raisons en sont connues : manque criant d'enquêteurs et de magistrats, complexification croissante de la procédure pénale sous la pression croisée de recours et de contestations incessantes du travail d'enquête, des décisions de justice et de ses applications. L'accumulation de lois, de règlements et de doctrines imposées au législateur par la pression politique et médiatique met en danger juridique les policiers de terrain, les enquêteurs et les magistrats à l'occasion de l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, ces agents de l'État ne sont plus protégés dans leur fonction et ne peuvent plus accomplir sereinement et efficacement leurs missions. Force est de constater que l'ensemble de la classe politique a sa part de responsabilité. Par calcul, ou par dogmatisme, certains sapent leur autorité ou s'en désintéressent complètement, tandis que d'autres les exposent toujours plus en les laissant en supporter seuls les conséquences.

Les PJistes ont dénoncé une réforme de structure de la Police Nationale qui ne résout pas l'inadéquation des textes avec la réalité du terrain. Il est urgent d'assurer aux agents une véritable protection juridique et un statut particulier.

L'ANPJ n'a jamais appelé les enquêteurs à cesser le travail car les premiers lésés par l'absence de la force publique sont les citoyens. Elle constate cependant qu'en réponse, elle a été méprisée par l'Administration.

Elle comprend donc la réaction des fonctionnaires des services directement touchés et exposés. C'est le seul signal d'alarme à leur disposition pour alerter l'autorité politique et l'opinion publique qu'un point de rupture est atteint.

L'ANPJ rappelle qu'elle est force de propositions concrètes sur la simplification de la procédure pénale pour ce qui relève de l'enquête de police, pour sécuriser les policiers en intervention et faciliter le traitement judiciaire dans l'intérêt de toutes les parties.

*« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »  
Georges Clemenceau le 14 octobre 1906*